



Arrêté 2025.03_03

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRETE DE DELEGATION (complément)
A
M. MICKAEL GUETTIER

Le Maire de VALDALLIERE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2023, modifiant le nombre d'adjoint au maire et le fixant ainsi à 15,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2023, procédant à l'élection du nouvel adjoint suite à la démission du 11^{ème} adjoint au maire,

Vu la délibération du 3 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences.

Vu l'arrêté municipal en date du 23 février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Mickaël GUETTIER, adjoint au maire en matière d'urbanisme.

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale ainsi que la bonne représentation de la collectivité de déléguer à Monsieur GUETTIER Mickaël, 10^{ème} adjoint au maire, des attributions complémentaires,

Arrête

Article 1^{er}: Monsieur GUETTIER Mickaël 10^{ème} adjoint au maire, est délégué en mon absence, pour remplir les fonctions et signer tous actes administratifs ou notariés.

Article 2 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Mickaël GUETTIER.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet du Calvados.

Fait à Valdallière, le 28 mars 2025

Notifié le :

Mickaël GUETTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20250328-AR2025-03-03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 01/04/2025

Le Maire,
Frédéric BROGANIART

